

Consommateurs de drogue, dépistage des drogues et traitement de la toxicomanie dans les prisons fédérales des États-Unis

Bernadette Pelissier¹

Département de la recherche, établissement correctionnel fédéral

Gerry G. Gaes²

Bureau de la recherche et de l'évaluation, U.S. Federal Bureau of Prisons

Dans cet article, nous décrivons les caractéristiques fondamentales de la consommation de drogue parmi les détenus relevant du Bureau of Prisons (BOP) des États-Unis en faisant ressortir les différences entre ces détenus et ceux qui sont incarcérés dans les prisons des États. Toutefois, pour aider le lecteur à bien saisir la problématique, nous décrivons premièrement la croissance continue de la population carcérale du BOP.

Entre la fin de 1990 et le milieu de 1999, le taux d'incarcération aux États-Unis est passé de 1 détenu pour 218 habitants à 1 pour 147. Au cours de cette même période, l'augmentation moyenne du nombre de détenus dans les prisons fédérales a été supérieure à l'augmentation moyenne dans les prisons relevant des États. Les augmentations moyennes dans les prisons fédérales, les prisons d'État et les prisons locales ont été de 8,5 %, 6,1 % et 4,6 % respectivement.³ Le 7 mai 2001, la population des prisons fédérales atteignait 151 308 détenus, parmi lesquels se trouvaient de nombreux toxicomanes ayant besoin d'un traitement.

Comparaison historique de la consommation de drogue dans les prisons d'État et les prisons fédérales

L'enquête portant sur un échantillon représentatif de détenus des prisons fédérales et des prisons d'État effectuée par le *Bureau of Justice Statistics* (BJS) tous les 5 ou 6 ans constitue une source d'information sur l'évolution de la consommation de drogue parmi les détenus. Les deux dernières éditions de cette enquête ont été réalisées en 1991 et en 1997.⁴

Utilisant les résultats des enquêtes du BJS, le Tableau 1 montre qu'en 1997, presque les trois quarts des détenus fédéraux indiquaient avoir déjà consommé de la drogue, comparativement à environ 60 % en 1991. Bien que le pourcentage de détenus ayant déjà consommé de la drogue fût plus bas dans les établissements fédéraux que dans les établissements d'État, l'écart s'est rétréci entre 1991 et 1997. En effet, le pourcentage de détenus consommant des drogues a augmenté plus rapidement parmi les détenus fédéraux que parmi les détenus sous la responsabilité des États, soit 12,8 % et 3,6 % respectivement.

Tableau 1

Détenus dans les prisons fédérales et d'État ayant déclaré avoir consommé de la drogue selon les enquêtes de 1991 et de 1997 du *Bureau of Justice Statistics*

| Prisons | Consommation de drogue | | | |
|-----------------|------------------------|-----------|--|---------------------------|
| | A déjà consommé | Régulière | Dans le mois ayant précédé l'arrestation | Au moment de l'infraction |
| D'État, 1991 | 79,4 % | 62,2 % | 49,9 % | 31,0 % |
| Fédérales, 1991 | 60,1 % | 42,1 % | 31,8 % | 16,8 % |
| D'État, 1997 | 83,0 % | 69,6 % | 56,5 % | 32,6 % |
| Fédérales, 1997 | 72,9 % | 57,3 % | 44,8 % | 22,4 % |

Source : Mumola, 1999⁵

Les autres indices de consommation de drogue, soit la consommation régulière de drogue (c.-à-d., au moins une fois par semaine pendant au moins un mois), la consommation dans le mois ayant précédé l'arrestation et la consommation au moment de l'infraction confirment que les taux de consommation de drogue sont plus élevés parmi les détenus des prisons d'État. Ainsi, en 1997, 57,3 % des détenus fédéraux ont indiqué avoir consommé de la drogue régulièrement dans le passé, comparativement à 69,6 % des détenus sous la responsabilité des États. De plus, 44,8 % des détenus fédéraux avaient consommé de la drogue dans le mois précédant leur arrestation, comparativement à 56 % pour les autres détenus.

Parmi ceux qui ont consommé de l'alcool ou de la drogue, un plus faible pourcentage de détenus fédéraux a déclaré avoir mal agi sous l'influence de l'alcool ou des drogues (voir le Tableau 2). Ainsi, plus d'un quart des détenus des prisons d'État ont indiqué avoir eu des problèmes au travail ou dans leurs études en raison de leur consommation d'alcool ou de drogue, comparativement à 15,5 % des détenus fédéraux. Dans la même veine, une plus grande proportion (48,5 %) de détenus sous la responsabilité des États que de détenus fédéraux (28,3 %) ont indiqué avoir été mêlés à une bagarre alors qu'ils se trouvaient sous l'influence de l'alcool ou de la drogue.

Tableau 2

| Situations liées à la consommation d'alcool ou de drogues vécues par les détenus des prisons d'État et des prisons fédérales selon les enquêtes de 1991 et 1997 effectuées par le <i>Bureau of Justice Statistics</i> | | |
|---|----------------|-------------------|
| | Prisons d'État | Prisons fédérales |
| Conduite d'un véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogue | 64,3 % | 58,6 % |
| Dispute avec le conjoint, des membres de la parenté ou des amis juste après avoir consommé de l'alcool ou des drogues | 56,0 % | 41,2 % |
| Perte d'un emploi en raison de la consommation d'alcool ou de drogue | 22,0 % | 10,7 % |
| Difficulté au travail ou dans les études en raison de la consommation d'alcool ou de drogue | 28,0 % | 15,5 % |
| Arrestation ou détention dans un poste de police en raison de la consommation d'alcool ou de drogue | 44,6 % | 30,3 % |
| Implication dans une bagarre pendant ou juste après la consommation d'alcool ou de drogue | 48,5 % | 28,3 % |

Source : *Mumola, 1999*⁶

Caractéristiques des consommateurs de drogue dans les prisons fédérales

L'information sur les consommateurs de drogue dans les prisons fédérales provient de son évaluation sur trois ans, dans plusieurs établissements, de son programme de traitement de la toxicomanie en résidence. Les données proviennent d'un échantillon de 2 315 personnes ayant suivi un programme de traitement de la toxicomanie en résidence ou ayant des antécédents de toxicomanie et constituant le groupe de référence.⁷

Au cours de l'année précédant leur arrestation, 38 % des hommes et 32 % des femmes de l'échantillon n'avaient pas consommé de drogue quotidiennement (voir le Tableau 3). Les hommes (18 %) étaient plus susceptibles d'avoir consommé de l'alcool avant leur arrestation que les femmes (8 %). En revanche, les femmes (48 %) étaient plus susceptibles d'avoir consommé une ou plusieurs drogues dures (c.-à-d., des drogues illicites autre que la marijuana).

Le Tableau 4 présente diverses caractéristiques de l'échantillon de détenus ayant des antécédents de toxicomanie. Parmi les hommes (34 %) et les femmes (39 %), le pourcentage de détenus ayant des antécédents de toxicomanie et ayant déjà reçu un traitement est à peu près le même. Le pourcentage de détenus qui indiquent avoir déjà reçu un traitement contre l'alcoolisme est petit, soit 6 % et 4 % pour les hommes et les femmes respectivement. Des différences entre les hommes et les femmes se manifestent sur le plan des relations sociales. Les femmes (55 %) sont deux fois plus nombreuses que les hommes (23 %) à déclarer avoir été mariées à une personne aux prises avec la toxicomanie. En outre,

presque trois fois plus de femmes (45 %) que d'hommes (16 %) indiquent que leur conjoint abuse de l'alcool.

Parmi les hommes et les femmes, le pourcentage de détenus qui indiquent avoir été déjà hospitalisés en raison de leur consommation de drogue est à peu près le même, soit 21 % et 18 % respectivement. Cependant, un plus grand pourcentage d'hommes (54 %) que de femmes (43 %) indiquent avoir consommé des drogues au moment de commettre leur infraction immédiate. De plus, les hommes (38 %) sont plus susceptibles de constater une probabilité accrue de comportement criminel de leur part lorsque leur consommation de drogue augmente.

Dépistage des drogues dans les prisons fédérales

Les politiques relatives au dépistage des drogues dans les prisons fédérales visent à y limiter la consommation de drogues. Selon ces politiques, plusieurs types de tests doivent être employés. Les deux groupes qui sont soumis au plus grand nombre de tests de dépistage sont les «suspects» et ceux qui sont formés aléatoirement. Les détenus qui tombent dans la catégorie des «suspects» y sont placés grâce aux renseignements recueillis à leur sujet. Ils font l'objet de tests au moins trois mois consécutifs. Néanmoins, la méthode de dépistage la plus employée est le contrôle d'un échantillon de détenus constitué au hasard. Chaque mois, environ 5 % de la population de chaque prison, à l'exception des prisons à sécurité maximale et minimale, font l'objet de tests de dépistage. La proportion est de 3 % dans les prisons à sécurité minimale et de 10 % dans les prisons à sécurité maximale.

Les tests sont des analyses d'urine permettant de détecter les drogues et les métabolites suivants : morphine, méthadone, codéine, autres opiacées, barbituriques, amphétamines, cocaïne, métabolites de la cocaïne, phencyclidine (PCP) et marijuana. Tout test positif est considéré comme une infraction disciplinaire grave.

Tableau 3

| Consommation de drogue dans l'année ayant précédé l'arrestation parmi les hommes et les femmes, selon l'évaluation du programme de traitement de la toxicomanie du <i>Bureau of Prisons</i> | | |
|---|--------------------|------------------|
| Drogues consommées quotidiennement | Hommes (n = 1 842) | Femmes (n = 473) |
| Aucune | 38 % | 32 % |
| Alcool seulement | 18 % | 8 % |
| Marijuana seulement | 10 % | 9 % |
| Marijuana et alcool | 6 % | 3 % |
| Une drogue dure sans alcool | 11 % | 22 % |
| Une drogue dure et de l'alcool | 8 % | 12 % |
| Deux drogues dures sans alcool | 5 % | 9 % |
| Deux drogues dures et de l'alcool | 4 % | 5 % |

Tableau 4

Caractéristiques des toxicomanes selon l'évaluation du programme de traitement de la toxicomanie du Bureau of Prisons

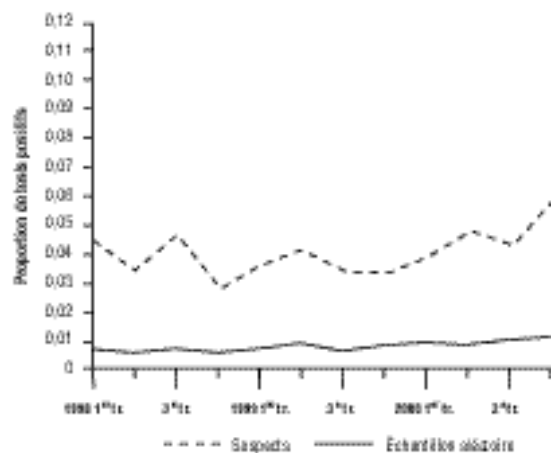
| | Hommes (n = 1 842) | Femmes (n = 473) |
|---|-----------------------|---------------------|
| A déjà eu un conjoint toxicomane | 23 % | 55 % |
| A déjà eu un conjoint alcoolique | 16 % | 45 % |
| A déjà suivi un traitement de la toxicomanie | 34 % | 39 % |
| A déjà suivi un traitement de l'alcoolisme | 6 % | 4 % |
| A déjà été hospitalisé en raison de la consommation de drogue | 21 % | 18 % |
| A consommé de la drogue au moment de commettre un crime | 54 % | 43 % |
| Indique que le risque de comportement criminel de sa part augmente avec sa consommation de drogue | 38 % | 28 % |

Les sanctions prévues en pareil cas comprennent la déchéance du droit à la réduction de peine pour bonne conduite, une recommandation visant l'annulation de la libération conditionnelle à la date prévue (le cas échéant), la diminution de la période de bonne conduite donnant droit à la réduction de peine ainsi que l'isolement pour motifs disciplinaires. En outre, le détenu peut perdre son placement dans une maison de transition.

Les Graphiques 1 et 2 montrent la proportion de tests de dépistage de drogue positifs dans deux prisons de niveaux de sécurité différents : sécurité minimale et sécurité maximale. Les statistiques sont présentées pour chaque trimestre, de 1998 à 2000. Comme on peut s'y attendre, on constate dans ces deux graphiques que la proportion de personnes dont les tests sont positifs

Graphique 1

Résultats des tests de dépistage de drogues dans les établissements à sécurité minimale



est plus grande parmi le groupe des suspects que parmi les détenus choisis au hasard. La proportion de tests positifs parmi les échantillons aléatoires est demeurée stable dans les prisons à sécurité minimale et maximale au cours des trois dernières années. Toutefois, la proportion de tests positifs est plus élevée dans les prisons à sécurité maximale que dans les prisons à sécurité minimale. Elle se situe à 0,02 dans les premières et à 0,01 dans les secondes.

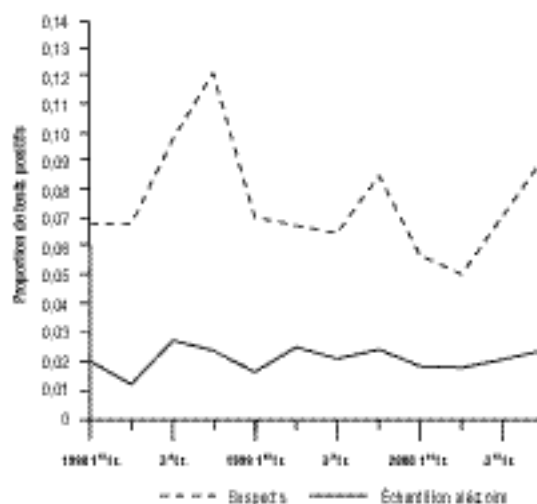
Entre 1998 et 2000, la proportion de tests positifs pour le groupe des suspects varie considérablement d'un trimestre à l'autre, aux deux niveaux de sécurité. Comme dans le cas de l'échantillon aléatoire, la proportion de tests positifs est globalement plus élevée dans les prisons à sécurité maximale que dans les prisons à sécurité minimale.

Programme de traitement de la toxicomanie dans les prisons fédérales

Les programmes de traitement destinés aux détenus des prisons fédérales qui sont aux prises avec la toxicomanie vont des séances d'information sur les drogues aux traitements en résidence, en passant par les traitements à titre de patient externe. Un détenu est obligé de suivre des séances d'information sur les drogues dans les cas suivants : lorsque le rapport présentiel à son sujet indique que la consommation de drogue compte parmi les facteurs l'ayant incité à commettre son infraction immédiate; lorsqu'un tribunal a recommandé qu'il suive un programme de traitement; lorsqu'il a violé les conditions de sa mise en liberté sous surveillance en raison de la consommation d'alcool ou de drogue; lorsqu'il a des antécédents d'alcoolisme ou de toxicomanie.

Graphique 2

Résultats des tests de dépistage de drogues dans les établissements à sécurité maximale



Les programmes de traitement de la toxicomanie en résidence sont actuellement offerts dans 47 prisons de tous les niveaux de sécurité. Les détenus des deux sexes sont admissibles. Ces programmes comportent au minimum 15 heures de traitement par semaine pendant 9 mois. Ils sont réservés aux détenus qui se portent volontaires et qui répondent aux critères du DSM-IV définissant la consommation abusive d'alcool ou de drogue illicite ou encore la dépendance à l'égard de ces substances. Le diagnostic doit être appuyé par des renseignements officiellement consignés. Les détenus qui réussissent le programme carcéral de traitement en résidence et qui terminent leur placement en maison de transition, où ils reçoivent des services d'aide à titre de patients externes, peuvent bénéficier d'une réduction de peine pouvant atteindre jusqu'à 12 mois.

Les détenus qui ne répondent pas aux critères d'admission pour les programmes en résidence peuvent suivre d'autres programmes de traitement

qui sont offerts dans toutes les prisons. Le traitement comprend des séances de consultation individuelle et en groupe. Certaines prisons fournissent aussi de l'aide par l'entremise de groupes d'entraide tels que les Alcooliques anonymes ou les groupes de toxicomanes anonymes. ■

¹ P.O. Box 1000, Butner, North Carolina 27509.

² 320 First Avenue NW, Washington, District of Columbia 20534.

³ BECK, A. J. *Prison and jail inmates at midyear 1999*. Washington, DC, Bureau of Justice Statistics, 2000.

⁴ MUMOLA, C. J. *Substance abuse and treatment, State and Federal prisoners, 1997*. Washington, DC, Bureau of Justice Statistics, 1999.

⁵ *Ibid. Mumola, 1999.*

⁶ *Ibid. Mumola, 1999.*

⁷ PELISSIER, B. M., ROHDES, W., SAYLOR, W. G., GAES, G.G., CAMP, S. D., VANYUR, S. D. et WALLACE, S. B. *TRIAD drug treatment evaluation project: Final report of three-year outcomes: Part I*. Washington, DC, Federal Bureau of Prisons, 2000.

Recherche en bref : *Une nouvelle publication*

La Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada (SCC) a élaboré une nouvelle publication intitulée Recherche en bref. Cela consiste en une série de résumés de rapports de recherche d'une page qui est spécialement conçue pour diffuser sommairement les connaissances en matière correctionnelle.

Le Volume 1, R-101 à R-100, offre les cent premiers résumés des rapports de recherche publiés jusqu'à présent. Le Volume 2, R-101+ est en cours de préparation et sera disponible sous peu.

Les copies de Recherche en bref et des rapports complets sont disponibles sur le site Web du SCC.